Le Pyrénées-Gascogne

Délégation APF du Gers — **Délégation APF des Hautes Pyrénées**

EDITO

Chers amis,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous allez bien.

Je vous présente « *Lou Maïnat* » et notre nouveau journal : *Le Pyrénées Gascogne*. Ce nom a été plébiscité par la grande majorité des personnes qui ont répondu à notre questionnaire (coupon réponse dans nos éditions de juin). Nous partageons désormais sur le Gers et les Hautes Pyrénées le même journal, un outil pour renforcer notre dynamique territoriale, tout en préservant l'identité et les projets de chaque département.
Lou Maïnat (Le Petit Garçon en Occitan) vous accompagnera tout au long des pages du *Pyrénées Gascogne* avec de nouvelles rubriques et un nouveau look. Ce journal a été conçu grâce à l'aide de deux bénévoles du Gers et des Hautes Pyrénées : Gérard Caselles et Alexandre Saint Genez. Un grand merci à eux ainsi qu'à Marie Aude De Carvalho qui a eu la responsabilité de la mise en page de ce n° 1.

Au fil des pages, vous découvrirez notre actualité et les rendez-vous que nous vous proposons d'ici à fin décembre. Vous pouvez également nous donner votre avis sur le coupon réponse et nous faire des suggestions pour améliorer le journal.

Notre rentrée de septembre a été bien chargée avec la venue de Mr Alain Rochon, Président de l'APF dans les Hautes Pyrénées à l'occasion de l'Assemblée Départementale. Il y a eu également le 30 septembre prochain, la JEP (Journée d'Ecologie Populaire) à Auch, sous nos fenêtres dans le quartier du Garros. Nous y participons aux côtés des associations du quartier. C'est l'occasion de nous faire connaître davantage du public et du tissu associatif local. Et après tout, l'écologie c'est l'affaire de tous. Nous avons également organisé en ce début octobre, la semaine de l'accessibilité avec le Collectif Access 65 (voir article page 5)

Je vous souhaite tout ce qu'il y a de mieux. Prenez soin de vous et bonne lecture !

Odile Le Galliotte - Directrice Territoriale des Actions Associatives 32 & 65

Lou Maïnat

Journal du Territoire N° 1

APF 32 & 65

Octobre

Novembre

Décembre 2017

APF Délégation 32
36 rue des Canaris
32000 AUCH
Tél. 05.62.06.10.41
Mail : dd.32@apf.asso.fr
APF Délégation 65
ZI Nord - Route d'Auch
65000 TARBES
Tél. 05.62.93.86.07
Mail : dd.65@apf.asso.fr

Directrice de la publication : Odile Le Galliotte
Comité de rédaction : Abbaye de Flaran (Juliette Monange et Anne Manceau) Meriem Boumerdas, Jeanine Chollet, Chorale Solencoeur, Collectif Access 65, Comité de mobilisation du Gers, Communiqué de presse APF, Lucie Da Rocha, Marie Aude De Carvalho, Jérémy Elisabeth, Groupe relais Ba pla les Biloutes, Marie-Christine Huin, Howard Korzenstein, Odile Le Galliotte, Françoise Le Guevel, Gisèle Méjamolle, Parhand't'aise, Patrice Radiguet
Conception du logo: Gérard Caselles **Conception de Lou Maïnat** :Alexandre Saint Genez

SOMMAIRE

EDITO	P.1
APF - INFOS NATIONALES	P.3 et 4
APF - INFOS DU TERRITOIRE	P.5, 6 et 7
ÇA S'EST PASSE SUR NOTRE TERRITOIRE	P.8, 9, 10 et 11
LE SAVIEZ VOUS ?	P.12, 13 et 14
INFORMATIONS DIVERSES	P.15
ANIMATIONS ET LOISIRS	P.16, 17 et 18
LEGS, DONATION ET ASSURANCES VIE	P.19
COUPON D'INSCRIPTION	P.20

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Nos bureaux du 32 et 65 seront exceptionnellement fermés :

- pour la Toussaint du mercredi 1er au dimanche 5 novembre 2017
- Pour Noël du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2017

Les services du PIVAu, SAAD, SAVS du 65 restent ouverts !

ADHERER A L'APF, POURQUOI ?

La force de l'APF repose sur ses adhérents. L'adhésion à l'association est synonyme de soutien aux valeurs et aux actions menées par la Délégation pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap

Vous avez entre 18/26 ans et n'avez jamais encore été adhérent à l'APF ?

Votre première année d'adhésion sera gratuite et vous pourrez vous abonner au magazine « Faire Face » au prix exceptionnel de 5 €.

BULLETIN D'ADHÉSION A RETOURNER ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

- ❑ **Cotisation individuelle** à l'APF au prix de 25 € — DHND14 — €

OU

- ❑ **Cotisation familiale*** : ❑ 2 personnes (40 €) ❑ 3 personnes (45 €) ❑ 4 personnes (60 €) ❑ 5 personnes (75 €) ❑ 6 personnes (90 €) — DHNF14 — €

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

OU

- ❑ **1ère cotisation à l'APF pour les 18/26 ans** — DHJA14 — 0 €

ET

- ❑ **Abonnement d'1 an** au magazine *FAIRE FACE* au tarif préférentiel de **22 €** en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) — AFAA14 — €

ET/OU

- ❑ **J'apporte mon soutien à l'APF** (facultatif) par un don complémentaire de : — €

TOTAL de mon règlement : €

NOM .....
PRENOM.....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL .....
VILLE.....
DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de :..... € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation du Gers
36 rue des Canaris
32000 AUCH
où
APF Délégation des Hautes-Pyrénées
Z.I Nord Route d'Auch
65800 AUREILHAN

Comité Interministériel du Handicap (CIH) : des orientations précisées, l'impasse sur la compensation et de fortes inquiétudes sur l'AAH

Comité Interministériel du Handicap

Handicap : Le défi de l'égalité

La tenue de ce Comité interministériel du handicap (CIH), dès le début de quinquennat, est un signal positif soulignant, avec l'engagement du président de la République, la mobilisation du Premier ministre et de son gouvernement avec l'appui de la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées pour porter la politique du handicap, avec une approche transversale et inclusive.

La « feuille de route » du gouvernement apporte des éclairages sur les premières orientations et décisions pour ce début de quinquennat. Des chantiers vont s'engager et l'APF réaffirme sa volonté d'être partie prenante des travaux qui vont se poursuivre avec les différents ministères afin d'apporter son expertise militante et professionnelle.

Si certaines orientations vont dans le bon sens telles que la revalorisation de l'AAH, les dispositions liées à l'accessibilité (bilan des Ad'AP réalisé en transparence) et au logement (logement évolutif), la réponse accompagnée pour tous et l'éducation ; l'APF est inquiète de certaines mesures qu'elle découvre concernant l'AAH (nouvelle base du calcul des ressources du conjoint, fusion des compléments AAH).
Par ailleurs, l'absence d'orientations concernant la prestation de compensation du handicap n'est pas compréhensible alors que les besoins d'aide humaine, de financement des aides techniques, de l'aménagement du logement et du véhicule figurent parmi les préoccupations majeures des personnes en situation de handicap.

AAH : une revalorisation confirmée mais des nouvelles orientations inacceptables
La promesse de campagne pour la revalorisation du montant de l'AAH est tenue.
Les personnes en situation de handicap devront toutefois attendre un délai de 2 ans pour voir se concrétiser totalement cette annonce. Et l'APF rappelle que ce montant de 900 € annoncée pour fin 2019 restera inférieur au seuil de pauvreté. Quant aux bénéficiaires de pension d'invalidité ou de rente – dont le montant est parfois très faible – ils ne sont toujours pas concernés par cette mesure.

Par ailleurs, l'APF a découvert deux mesures connexes choquantes (calcul des ressources du conjoint et fusion des compléments AAH) indiquées dans le dossier de presse du gouvernement : tous les bénéficiaires de l'AAH ne profiteront pas des 90 euros de hausse. Pire, certains pourraient même y perdre !

Concernant le nouveau calcul annoncé pour la prise en compte des ressources du conjoint (rapproché des règles de calcul du RSA) et même avec la revalorisation de 90 euros, le plafond de ressources pour le couple serait de 1 350 euros par mois, contre 1 621,78 euros aujourd'hui. Avec cette baisse du plafond, les allocataires de l'AAH vivant en couple (plus de 250.000 bénéficiaires) vont perdre une partie conséquente de leur AAH, au maximum 272 euros par mois, y compris en tenant compte de la revalorisation.

Enfin, concernant le projet de fusion des deux compléments de l'AAH non cumulables (le complément de ressources qui s'élève à 179,31 euros par mois, et la majoration pour la vie autonome à 104,77 euros) le dossier de presse sous-entend qu'un nivellement par le bas est l'option retenue par le gouvernement.
Concrètement, cela constituerait une perte de 75 euros par mois pour les 65 000 personnes bénéficiaires du complément de ressources. Pour celles-ci, la majeure partie de la revalorisation de 90 euros serait absorbée, le gain ne serait plus que de 15 euros par mois à terme, sans compter la baisse prévue des APL. Ces mesures sont inacceptables, d'autant qu'elles touchent les personnes les plus lourdement handicapées, celles qui ne peuvent avoir de revenus professionnels.

L'APF alerte le président de la République et son gouvernement de la dimension terriblement négative de ces mesures qui va à l'encontre de l'ambition et des intentions affichées, que l'APF soutient, d'une société plus inclusive et de lutte contre la pauvreté des personnes en situation de handicap.

Communiqué de Presse de l'APF

Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris : l'APF mobilisée pour des jeux ouverts à tous

L'APF tient à saluer l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à la ville de Paris. Ces jeux sont une formidable opportunité de développement pour l'ensemble du pays avec des impacts économiques, sociaux, sociétaux et territoriaux pour tous.

L'APF attend de ces jeux qu'ils soient une formidable opportunité d'accélération dans la prise en compte des attentes des personnes en situation de handicap, en Ile-de-France notamment, mais aussi sur tous les sites qui accueilleront des épreuves.
Au-delà des milliers de personnes en situation de handicap qui viendront du monde entier pour assister aux différentes épreuves de ces jeux, ce sont plus de 4 000 athlètes en situation de handicap que Paris accueillera pour les Jeux paralympiques.

Ainsi, l'APF souhaite que Paris 2024 soit une chance pour l'accessibilité avec la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique pour l'adaptation de la capitale et des communes alentours, du cadre de vie et des services de transports en particulier grâce à une enveloppe budgétaire dédiée.

Paris 2024 doit aussi être une chance pour la visibilité des personnes en situation de handicap, dans la cité et dans les médias. Un progrès a été réalisé lors des Jeux paralympiques de Rio en 2016 qui ont connu une meilleure visibilité médiatique. Cet élan doit être poursuivi et amplifié pour ces jeux à venir.

Enfin, Paris 2024 est une chance pour une société ouverte à tous dans laquelle chacun(e) a sa place grâce à un événement porteur de lien social et de valeurs de solidarité et d'inclusion.

L'APF sera particulièrement vigilante sur ces sujets, afin que ces jeux soient réellement inclusifs et qu'ils améliorent le quotidien des personnes en situation de handicap et de leurs proches, et cela de manière durable.

L'association entend s'impliquer dans la préparation de ces Jeux olympiques et paralympiques. L'APF a activement soutenu la candidature de la ville de Paris en apportant toute son expertise et la mobilisation de son réseau.

L'APF entend aussi soutenir et amplifier la promotion des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi elle se mobilise en partenariat avec la Fédération française handisport, mais aussi avec d'autres fédérations sportives et du sport pour tous, pour promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives avec une approche inclusive et en prenant compte les besoins spécifiques de chacun.

Communiqué de Presse de l'APF

PARIS 2024

Projet Associatif A.P.F 2018/2O23

Le projet associatif est en quelque sorte une « feuille de route » pour une association. **Elle dresse les objectifs qu'elle se fixe pour les 6 années à venir.** A l'APF, son élaboration est l'occasion d'une mobilisation importante de tous les acteurs de l'APF : adhérents, salariés, résidents, usagers, travailleurs.....

Un groupe de travail national « Projet Associatif » s'est constitué en février 2017.

A compter de ce mois de septembre, notre association va s'engager dans la mobilisation de l'ensemble de son réseau pour actualiser notre projet associatif pour les cinq années (2018-2023). Il sera adopté lors du prochain congrès de l'APF qui se tient à Montpellier en juin 2018.
Dans chaque région, deux « Ambassadeurs » sont désignés pour former un binôme, constitué d'un élu et d'un professionnel.

Deux réunions d'information et de consultation vous sont proposées :

Aureilhan (Locaux APF)
Mardi 24 octobre 2017 de 14h à 17h

Auch (Locaux APF)
Mercredi 25 octobre 2017 de 14h à 17h

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site : http://congres2018.apf.asso.fr/

A très bientôt

Odile Le Galliotte et Mériem Boumerdas

SEMAINE de L'ACCESSIBILITE dans les HAUTES PYRENEES

Avec le Collectif Access 65 (AFM, APF, AVH et Handispina) nous organisons du 2 au 6 octobre 2017, la semaine de l'accessibilité.

Tous les ans, notre collectif mène une action phare dans le 65. Les années précédentes, nous avons fait le « Classement Accessibilité » de nos plus grandes villes.

Cette année, nous avons voulu innover. Nous avons donné rendez-vous aux élus et au personnel des services techniques des communes de Bagnères de Bigorre, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre dans leur mairie, pour venir avec nous, tester l'accessibilité de leur ville .

Ainsi du lundi au vendredi (une ville par après-midi), nous leur proposons de se mettre à la place des personnes en situation de handicap (moteur et visuel) et « tout simplement » de se promener dans le centre-ville, prendre le bus ou aller dans un commerce.

Nous voulons avec cette opération, sensibiliser les décideurs et réalisateurs de travaux et leur faire prendre conscience que l'accessibilité, c'est bien pour tout le monde. L'accent sera mis également sur les bonnes réalisations.

A l'heure où nous imprimons ce journal, l'opération est en cours. Notre partenaire La Dépêche du Midi, s'en fera l'écho et nous reviendrons dans un prochain journal sur cette action.

Odile Le Galliotte et le Collectif Access 65

Parhand't'aise « Lâche moi les baskets…..j'ai besoin de répit !

Le groupe Parhand't'aise vous propose d'échanger sur le thème du répit. Le répit, cela parle à tout le monde. En ce qui concerne le handicap, le polyhandicap, la maladie, la vieillesse, pratiquement toutes les familles sont concernées par ce sujet. Alors parlons-en ! Le répit ne s'adresse pas qu'aux aidants. Le répit est nécessaire pour tout le monde. Avoir des aidants toute la journée est aussi pesant que d'aider toute une journée.

C'est quoi prendre du répit ? Pourquoi ce sentiment de culpabilité quand on prend du temps pour soi ? Comment prendre du répit alors que l'on a besoin d'aide humaine pour pratiquement tous les gestes de la vie quotidienne ? Pourquoi est-ce difficile de penser à soi ? Y a-t-il des solutions ?

Pour échanger, venez nous rejoindre à la **salle des fêtes de LALOUBERE** le **samedi 18 novembre** 2017 à **9h30**. Entrée libre - Fin prévue à 18h.
Participation au repas : 12 € par personne.

Nous vous proposons également de nous retrouver avec le **groupe de parole** (ouvert aux familles et proches) aux dates et lieux suivants :

Mercredi 25 octobre 2017 de 17h à 19h à Aureilhan (Locaux de l'APF)
Lundi 20 novembre 2017 de 14h à 17h à Lourdes (Palais des Congrès)
Lundi 4 décembre 2017 de 14h à 17h à Vic en Bigorre (Mairie)

Françoise Le Guevel

L'APF vient à NOGARO !

Nous avons souhaité avec le Comité de Mobilisation du Gers, pour répondre à une forte demande de nos adhérents, que l'APF soit plus proche de vous, qu'elle vienne à votre rencontre. Nous étions à Fleurance avant l'été. Cette fois c'est à Nogaro que nous serons le **mardi 7 novembre 2017 à partir de 14h (salle des fêtes) et jusque 17h.**

Vous y êtes les bienvenus quelle que soit votre attente : mieux nous connaître, venir échanger, poser des questions, passer un moment convivial....
Nous inviterons également les associations et élus locaux.

Nous clôturerons l'après-midi en vous offrant une collation. Que vous soyez de Nogaro ou des environs, cet après-midi est pour vous !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un besoin de transport. Nous trouverons ensemble la solution.

A bientôt.

Odile Le Galliotte et le
Comité de Mobilisation du Gers

Lucie, agent associatif remplace Lorène à la délégation du Gers !

Bonjour,

Je m'appelle Lucie DA ROCHA et je viens en remplacement de Lorène pendant son absence. J'ai commencé le 18 septembre 2017 et je serai avec vous jusqu'à fin février 2018. Pour me présenter brièvement : je viens du milieu associatif j'ai d'abord travaillé en ESAT pendant trois ans puis j'ai poursuivi mon parcours en travaillant avec une association qui organisait des séjours vacances pour des personnes traumatisées crâniennes. De là, j'ai préparé un BTS en Economie Sociale et Familiale par correspondance et j'ai travaillé en parallèle dans une association qui accompagnait les personnes afin de lever les freins de mobilité et d'accéder ou de se maintenir à l'emploi.
Après douze années formidables passées à travailler dans le social où j'ai pu faire des rencontres exceptionnelles, enrichissantes et constructives, j'ai décidé de faire une petite pause et de me consacrer à ma famille. Aujourd'hui, j'ai la chance de poursuivre mon aventure associative avec vous et j'en suis très heureuse, ravie d'intégrer l'équipe de la Délégation du Gers et des Hautes-Pyrénées et plus largement la famille de l'APF.

Je tiens à remercier Odile, Marie-Aude, tous les adhérents et bénévoles que j'ai déjà pu rencontrer pour leur accueil si chaleureux et bienveillant.
Au plaisir de vous rencontrer !

Lucie Da Rocha

APF Association des Paralysés de France

Le Groupe PARHAND'T'AISE

J'AI BESOIN DE RÉPIT.

TÉMOIGNAGES—ATELIERS ....

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIME PAR NOS SOINS

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017

Salle des fêtes de LALOUBERE

OUVERTURE de 9 h 30 à 17 h 00

OUVERT A TOUS

RESTAURATION (12€) SUR INSCRIPTION

Pour tous renseignements : 05 62 93 86 07

ENTRÉE LIBRE

Allocations Familiales Caf des Hautes-Pyrénées

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT

Mairie de TARBES

ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Festival Jazz in Marciac 2017 - Village APF du 31 juillet au 05 août

« Jazz, rock and roule...apprenons à vivre ensemble »

Depuis 6 ans déjà la délégation APF du Gers organise une semaine de sensibilisation au handicap pendant le festival de Jazz in Marciac.
Depuis l'an passé, la délégation APF 65 s'est unie à elle, pour une organisation exceptionnelle !….
Nous avons donc conjointement proposé :

- Un parcours accessibilité avec mise en situation de handicap sur un parcours accessibilité, soit en fauteuil roulant, soit en situation de non/mal voyant.
- L'Association les « Mirauds Volant » ont expliqué comment piloter un avion, quand on est déficient visuel.
- L'association « Rétina France » défense des personnes mal voyantes, a proposé, elle, un test de dépistage de la DMLA et une petite épreuve inter active
- L'Abbaye de Flaran (près de Condom) qui travaille sur la « Culture et Handicap » nous a confié deux tableaux à découvrir les yeux bandés pour une approche tactile des œuvres.
- Une exposition de photos « Vivre ma ville » qui avait été présentée par le groupe sensibilisation (avec diverses associations liées au handicap) de la CCA de Tarbes est venue décorer notre chapiteau.
- De même, expo des dessins d'Orane Arramond, une jeune fille avec un handicap psychique, qui est devenue une artiste reconnue par le Festival des arts bruts de Lausanne.
- Enfin des apéros concert avec le « Duo Benz Club et Liz Opie » Jazz tzigane et nos fidèles guitariste Jacques et Patrick ont enchanté le public qui a pu apprécier un apéritif offert par l'APF.

Ce fut une semaine inoubliable et riche en rencontres, un bon mix : sensibilisation au handicap, culture, partage, et convivialité.
Nous ne pouvons dire que «Bravo» pour l'organisation de cette opération avec une telle envergure et merci à tous les bénévoles sans qui, rien n'aurait été possible.
Une semaine pour « changer le regard » Donc… rendez-vous toutes et tous pour l'édition 2018.

Marie-Christine Huin

ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Festival Jazz in Marciac 2017 « suite »

Je suis resté à Marciac pendant tout le festival APF. J'ai passé un séjour formidable.
J'ai beaucoup aimé "accrocher" les personnes qui passaient près de notre stand avec d'autres bénévoles pour qu'ils entrent sous le chapiteau ou d'autres leur faisaient découvrir notre parcours en fauteuil ou les yeux bandés et,d'autres stands.
J'ai aimé aussi vendre des nounours, distribuer des tracts pour notre concert de Jazz manouche.
J'ai beaucoup apprécié ces moments passés avec d'autres bénévoles et la vie de tous les jours comme si nous étions en camping.

Je reviendrai l'année prochaine.

Adishatz les amis. Jérémy Elisabeth

J'ai passé 4 jours à Marciac.
C'était une belle expérience de sensibilisation des familles pendant un festival de musique.
J'ai beaucoup apprécié cette vie en collectivité qui nous permet de créer des liens avec des personnes que nous côtoyons dans d'autres circonstances.

A bientôt

Gisèle Méjamolle

Pour la troisième fois cette année, la Conservation départementale du patrimoine / Flaran a rejoint le stand de l'APF sur le festival Jazz in Marciac pour parler d'accessibilité à la culture grâce à deux mallettes tactiles réalisées par l'association Artésiens d'Aix-en-Provence.

Les festivaliers ont été invités à découvrir du bout des doigts, en se bandant les yeux, les transpositions en relief de deux peintures, un portrait et un paysage, de la collection Simonow exposées dans le dortoir des moines de l'abbaye de Flaran : *Portrait de Michael Simonow et Sue* par Zdzislaw Ruszkowski et *La côte de Molay-sur-Serein* par Michel Kikoïne.

Adaptées aux personnes malvoyantes ou non-voyantes, ces mallettes sont aussi destinées à tous les publics pour découvrir l'art autrement.
Il en existe cinq, accessibles sur demande auprès du service médiation culturelle de l'abbaye. Une sixième mallette sera disponible début 2018.

Article de Juliette Monange et Anne Manceau / Abbaye de Flaran

Festival Jazz in Marciac 2017 suite

Ce n'était pas le tout de s'enthousiasmer parce qu'on nous a proposé de tenir un stand pendant une semaine sur ce festival mythique, mais il a fallu préparer tout le matériel puis l'acheminer sur notre dos jusqu'à Tarbes où Patrick nous a récupéré en voiture. D'emblée, excellent accueil sur le stand APF, de la part d'Odile Le Galliotte et de son équipe de bénévoles ; merci à son inépuisable énergie. Ici, il n'existe pas de handicap, ou plutôt, le handicap, c'est la règle. Atteintes physiques et sensorielles se côtoient sans aucune gêne ni fausse pudeur, et pourtant, ça se passe au cœur-même du festival. Ainsi, même les valides qui vivent parmi nous n'hésitent pas à dévoiler leurs petites différences, leurs quelques imperfections…
Lorsque, sous le chapiteau, nous accompagnons nos visiteurs sur le « parcours accessibilité » à effectuer en fauteuil roulant ou à la canne blanche, ils se rendent compte des difficultés de nos déplacements au quotidien. De là à penser que ça les empêchera de stationner leur véhicules sur les trottoirs ou sur les emplacements réservés, je crois qu'il ne faut pas trop rêver !

Ici, la musique, est partout. Vous écoutez un groupe qui se produit à la terrasse d'un bistrot, et il vous suffit de vous déplacer de quelques dizaines de mettre jusqu'au restaurant suivant pour passer d'un free-jazz à un jazz manouche ou à du New Orléans. De midi à 2 heures le lendemain matin, c'est un bain permanent de musiques, aussi entraînantes que nostalgiques ou endiablées. Et la nuit, c'est musique tous azimut aussi. À part pour certains qui s'endorment avec une facilité qui fait des envieux, il est peu réaliste d'envisager de rejoindre son bivouac avant deux heures du matin. Mais après tout, on a choisi de venir au festival JAZZ IN MARCIAC ! Cela explique que, sauf pour ceux qui ont pu s'endormir de bonne heure, le réveil peut être tardif et, au minimum échelonné. Ça tombe bien, car il n'y a qu'un seul point de douche et, même si elle est à l'eau froide, son effet est d'autant bienfaisant qu'on sait qu'il n'y a pas la queue derrière nous.

Mais revenons sur notre principale raison d'exister sur ce Festival. Un peu en fin de matinée, mais surtout durant tout l'après-midi, nous assurons une présence sur le stand des MIRAUDS VOLANTS, sous le chapiteau de l'APF. Le public que nous y rencontrons est très différent de celui que nous côtoyons généralement lors des salons et manifestations auxquels nous participons habituellement. Est-ce dû au « contexte APF », mais ici, l'aspect purement aéronautique de notre activité intéresse assez peu nos visiteurs. Par contre, c'est l'aspect « handicap visuel » qui semble les amener vers nous. De ce fait, Chantal, Stéphane et moi avons passé beaucoup de temps à accompagner notre public sur le « parcourt accessibilité » de l'APF, parcours initialement prévu pour être effectué en fauteuil roulant et qui, pour l'occasion, s'est également vu décliner à la canne.

Mais on est déjà samedi, c'est aujourd'hui que s'achève la mission Marciac 2017 des APF 32 et 65. Aussi, une "soirée des bénévoles" a-t-elle été organisée. J'en ai animé l'apéro, avec l'accordéon de Renée, et maintenant deux d'entre eux nous tiennent lieu d'orchestre avec leurs guitares, il s'agit de Patrick et de mon vieil ami Jacques. Ils sont épaulés par une petite chorale et l'ambiance est joyeuse sous le chapiteau qui a déjà été débarrassé de nos stands et des expositions photos qui l'ont occupé durant la semaine. C'est alors que, encouragé par celles et ceux qui le connaissent, Simon vint chanter, accompagné par nos deux guitaristes. J'ai souvent entendu chanter Jacques BREL, avec plus ou moins de bonheur d'ailleurs. Mais après avoir entendu cet être habituellement discret et plutôt replié sur lui-même nous chanter « Ces gens-là », je peux vous dire que l'émotion est à son comble sous le chapiteau, et que bien peu d'entre nous ont gardé les yeux secs. Ce n'est même plus du talent qu'à ce garçon, cela frise le génie.

Il est tard et le jour qui ne va pas tarder à pointer s'appelle déjà dimanche. Tout le monde plonge dans son duvet car, tout à l'heure, il va falloir démonter le camp.

Nous retiendrons de cette semaine une énergie énorme déployée par une équipe à laquelle nous avons très vite étés intégrés, des suites probables avec un congrès APF 2018 qui aura pour thème « les nouvelles technologies au service du handicap », et une envie très forte de recommencer l'an prochain à Marciac.

Patrice Radiguet - Les Mirauds Volants

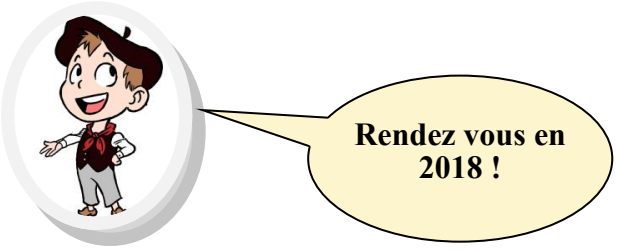

ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Assemblée départementale 2017 de l'APF

Le jeudi 14 septembre, après un repas convivial, c'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulée l'assemblée départementale à la maison de quartier de Laubadère. Notre président Alain Rochon nous a fait l'honneur d'y siéger et d'y participer activement. De nombreux élus de l'APF, du Conseil Départemental, des Mairies ainsi que des professionnels des structures, des partenaires administratifs et politiques.

Nous étions 140 personnes à assister à cette assemblée, un signe fort de notre dynamisme.

Après une présentation des différentes structures APF par leurs directeurs, Françoise Le Guevel et Jacques Asfaux (AVH) ont pris la parole pour souligner le rôle important du groupe Parhand't'aise et du collectif Access 65 ainsi que leurs actions.

L'assemblée départementale s'est poursuivie par une table ronde avec la participation de nombreux intervenants qui ont pris à bras le corps des sujets capitaux. Les tables rondes ont porté sur le logement, la formation et l'emploi, le polyhandicap et l'inclusion, la dignité et l'épanouissement des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

L'assemblée a pris fin avec l'évocation du congrès national qui aura lieu les 21, 22 et 23 juin 2018 à Montpellier.

Merci à tous les acteurs pour cette journée.

Jeanine Chollet

LE SAVIEZ VOUS ?

Fiche pratique – Vos Droits : La PCH

Nous vous proposons, dans votre journal, cette nouvelle rubrique avec toutes les réponses à vos questions sur un sujet. Pour cette première, nous vous répondons à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur : La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

APF Association des Paralysés de France

2j - La prestation de compensation (PC)

Sous réserve de remplir certaines conditions, la prestation de compensation peut être attribuée pour compenser des charges :

- liées à un besoin d'aides humaines, y compris, celles apportées par les aidants familiaux, pour les actes essentiels de l'existence ou une surveillance régulière, pour l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective ;
- liées à un besoin d'aides techniques, notamment aux frais laissés à la charge de l'assuré lorsque ces aides techniques sont remboursées par l'assurance maladie ;
- liées à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, ainsi qu'à d'éventuels surcoûts résultant de son transport ;
- spécifiques ou exceptionnelles, comme celles relatives à l'acquisition et à l'entretien de produits liés au handicap ;
- liées à l'attribution et à l'entretien des aides animalières.

Elle est accordée après une évaluation personnalisée des besoins de compensation de la personne handicapée.

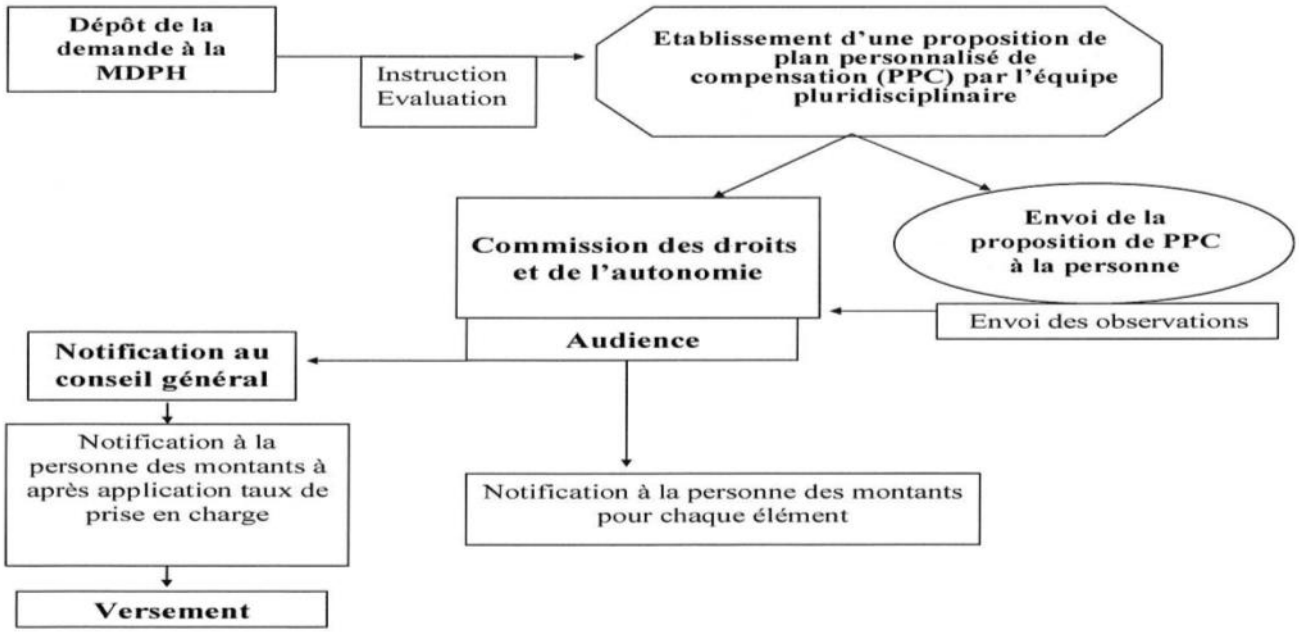

Pour aller plus loin :

Fiche pratique 11g « La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) »
Fiche pratique 11c « La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) »
Annexe « formulaire cerfa n°13788*01 de demande auprès de la MDPH » ➔ *voir fiche 11g « MDPH »*
Annexe « formulaire cerfa n°13878*01 : certificat médical destiné à être joint à la demande auprès de la MDPH » ➔ *voir fiche 11g « MDPH »*
Annexe « formulaire cerfa n°51299*01 : notice explicative du formulaire de demande auprès de la MDPH » ➔ *voir fiche 11g « MDPH »*

Thème 2 – Fiche pratique 2j : la prestation de compensation (PC) – Janvier 2014
http://vos-droits.apf.asso.fr/

Fiche pratique – Vos Droits : La PCH « suite »

APF Association des Paralysés de France

2j - La prestation de compensation

La prestation de compensation est une aide financière destinée à financer les besoins de compensation liés au handicap des personnes en matière d'aides humaines pour les actes essentiels de l'existence ou une surveillance régulière, pour l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective, d'aides techniques, d'aides liées à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, de même qu'à d'éventuels surcoûts dus à son transport, d'aides spécifiques ou exceptionnelles, et d'aides animalières.
Il est possible de bénéficier de la prestation de compensation à domicile ou en établissement sous réserve de remplir certaines conditions.

I. Quelles sont les conditions d'attribution ?

Vous pouvez solliciter la prestation de compensation, si vous :
- avez une résidence stable et régulière en France ;
- êtes âgée de moins de 60 ans;
- présentez un handicap qui génère, de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins un an, une difficulté absolue pour réaliser au moins une activité, ou une difficulté grave pour réaliser au moins 2 activités.

Liste des activités à prendre en compte pour l'ouverture du droit à la prestation de compensation :
Domaine 1 : mobilité.
Activités : - se mettre debout ; - faire ses transferts ; - marcher ; - se déplacer (dans le logement, à l'extérieur) ; - avoir la préhension de la main dominante ; - avoir la préhension de la main non dominante ; - avoir des activités de motricité fine.
Domaine 2 : entretien personnel.
Activités : - se laver ; - assurer l'élimination et utiliser les toilettes ; - s'habiller ; - prendre ses repas.
Domaine 3 : communication.
Activités : - parler ; - entendre (percevoir les sons et comprendre) ; - voir (distinguer et identifier) ; - utiliser des appareils et techniques de communication.
Domaine 4 : tâches et exigences générales, relations avec autrui.
Activités : - s'orienter dans le temps ; - s'orienter dans l'espace ; - gérer sa sécurité ; - maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui.

II. Quelle est la procédure d'attribution ?

Vous devez déposer votre demande via le formulaire prévu à cet effet à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence accompagnée d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un certificat médical de moins de 3 mois.
Une équipe pluridisciplinaire évalue vos besoins de compensation de votre handicap : elle élabore un plan de compensation personnalisé au regard de vos besoins et de vos projets de vie. Elle peut se rendre sur votre lieu de vie à votre demande ou de son initiative. Durant l'évaluation des besoins vous pouvez être assisté de la personne de votre choix.
Le plan personnalisé de compensation, est transmis au demandeur, qui dispose d'un délai de 15 jours pour faire connaître ses observations. Celles-ci sont transmises à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui statuera sur sa demande.

La commission des droits et de l'autonomie prend la décision sur la base de vos souhaits figurant notamment dans le projet de vie et/ou dans les observations transmises, ainsi que sur la base de l'évaluation et du plan personnalisé de compensation. Vous êtes informé, au moins 2 semaines avant, de la date et du lieu de la séance et de la possibilité de vous faire assister ou représenter par la personne de votre choix.

III. Comment est-elle versée ?

La prestation de compensation est versée mensuellement. Néanmoins, il est possible de solliciter un ou plusieurs versements ponctuels pour certains de ses éléments (aide technique, aménagement du logement ou du véhicule, acquisition d'une aide animalière, ou aides spécifiques ou exceptionnelles).
Dans ce cas, le nombre de versements ponctuels est limité à 3.

Thème 2 – Fiche pratique 2j : la prestation de compensation (PC) – Janvier 2014
http://vos-droits.apf.asso.fr/

Fiche pratique – Vos Droits : La PCH « suite et fin »

Le volet aides humaines de la prestation peut être réglé avec votre accord sous forme de chèque emploi service universel (CESU).

Seules les sommes versées au titre de la sécurité sociale peuvent être déduites de la prestation de compensation.

Vous devez conserver pendant 2 ans tous les justificatifs de dépenses auxquelles la prestation est affectée. Le président du conseil général peut vérifier sur place ou sur pièces que les conditions d'attribution de la prestation de compensation restent réunies et que vous consacrez l'intégralité des sommes effectivement versées par le conseil général aux charges auxquelles elles ont été affectées.

IV. Quels sont les cas de suspension ?

Le versement de la prestation peut être suspendu ou interrompu, lorsqu'il est établi, au regard de la décision, que vous n'avez pas utilisé cette prestation pour compenser les charges liées à votre handicap.

V. Quand le droit prend-il fin ?

Le versement de la prestation prend fin lorsque vous ne remplissez plus les conditions d'octroi.

VI. Y-a-t-il des cas de récupération ?

Il n'est exercé aucun recours en récupération sur les sommes allouées au titre de la prestation de compensation.

VII. Que se passe-t-il en cas d'indu ?

Le recouvrement est effectué en priorité par retenue sur les versements ultérieurs de la prestation.
A défaut, elle peut faire l'objet d'une procédure de recouvrement amiable puis, faute d'accord, d'une procédure de recouvrement forcé.

VIII. Quelles sont les voies de recours ?

Contre les décisions de la CDAPH (octroi) :
1/ recours amiable : si vous, ou votre représentant légal, estimez que la décision méconnaît vos droits, vous pouvez alors demander l'intervention d'une personne qualifiée qui proposera des mesures de conciliation. L'engagement de cette procédure de conciliation suspend les délais de recours.

2/ recours contentieux : le recours doit être porté devant le tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) dans les 2 mois de la notification de la décision. En appel, le recours doit être porté devant la cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT) dans le délai d'1 mois à compter de la notification de la décision du TCI.

Contre les décisions du président du conseil général (versement): le recours doit être porté devant la commission départementale d'aide sociale (CDAS) dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision et en appel devant la commission centrale d'aide sociale dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de la CDAS.

Textes de référence :
Articles L.245-1 à L245-14 du code de l'action sociale et des familles
Articles R.245-1 à D.245-78 du code de l'action sociale et des familles
Annexe 2-5 du code de l'action sociale et des familles

Pour en savoir plus :
http://www.service-public.fr/

Thème 2 – Fiche pratique 2j : la prestation de compensation (PC) – Janvier 2014
http://vos-droits.apf.asso.fr/

Exercices d'assouplissement pour tous

SECTION 3 EXERCICES D'ASSOUPLISSEMENT POUR TOUS

LES ÉPAULES

Les mouvements d'épaules mettent en jeu de nombreux muscles. Les plus connus sont les muscles rotateurs qui enveloppent et soutiennent l'épaule et facilitent un grand nombre de mouvements. Il est important de garder une bonne amplitude de mouvement et une certaine souplesse dans la région de l'épaule, parce que la tension s'accumule facilement à cet endroit. De nombreuses personnes ont de la difficulté à apprendre à détendre les épaules. Ces exercices aideront à dissiper une partie de cette tension et à vous rendre davantage conscient de l'élévation de la tension.

Les haussements d'épaules

- Haussez lentement les épaules, puis abaissez-les.
- Haussez lentement les épaules, puis abaissez-les.
- Répétez le mouvement.
- Autre possibilité : haussez les épaules doucement tout en inspirant profondément, abaissez les épaules rapidement en expirant avec force.

Répétez 10 fois.

La rotation des épaules

- Roulez les épaules vers l'arrière.

Répétez 10 fois.

Adaptation 3	Adaptation 2	Adaptation 1
Mettez vos mains sur les épaules et décrivez des cercles avec vos coudes.	Laissez pendre vos bras sur les côtés et roulez les épaules vers l'arrière.	Amenez les épaules vers l'avant, puis revenez à la position neutre; ramenez-les vers l'arrière, puis à la position neutre. Haussez les épaules et revenez à la position neutre; abaissez-les et retournez à la position neutre.

www.scleroseenplaques.ca 21

Concert de la Chorale Solencoeur

La chorale Solencoeur vous invite a leurs représentations :

* **Solencoeur** chante avec la chorale de **Bordères le 20 Octobre 2017 à 20h30 à l'Eglise de Bazet** .

* Le lundi **23 Octobre à 18h15**,nous serons présents à l'ouverture du **Festival Reg'Art** à la mairie de **Séméac**.

* Le vendredi **8 Décembre** ,nous chanterons pour **le Téléthon à la Salle des Fêtes de Lannemezan** (nous contacter pour l'heure).

Venez nous rejoindre soit en **concert** soit sur notre site internet: **Solencoeur 65**

Dates à retenir !

« Voici votre programme pour les trois mois à venir. N'oubliez pas de noter les dates des sorties auxquelles vous vous inscrivez » !!!!

Repas à la Maison de Quartier de Laubadère à Tarbes

Ces rencontres ont lieu tous les premiers jeudis de chaque mois, nous vous accueillons de **12h à 17h.**
Prix du repas : 12 € par personne (apporter son couvert).
Inscription au plus tard le vendredi précédant le repas (avant 12h). Si vous n'avez pas pu ou oublié de vous inscrire, nous vous y accueillerons bien sûr, mais vous devez amener votre repas car nous devons passer commande au traiteur, le vendredi midi.

Jeudi 5 octobre 2017 (Traiteur Lemaître) :
Piémontaise, Sauté de porc au curry, pommes de terre au four, Tarte aux poires

Jeudi 9 novembre 2017 (Traiteur Bordes) :
Couscous royal, Tiramisu

Handidon 2017 - du 1er septembre au 1er décembre

L'APF renouvelle cette opération ressources du 1er septembre au 1er décembre 2017 avec pour objectif : faire mieux que les années précédentes.
Tout en ayant la possibilité de gagner de magnifiques lots (une Peugeot 208, un séjour à Cuba, une croisière, 2 séjours Belambra d'une semaine, des smartbox, des billets à Disneyland, des smartphones…), vous avez la possibilité de soutenir nos actions de proximité dans votre département. En plus vous avez deux chances de gagner : lors du **tirage au sort régional** qui aura lieu le 7 décembre 2017 à Carcassonne et lors du **tirage au sort national** qui aura lieu le 14 décembre 2017 à Paris.

Notre objectif : qu'il y ait un gagnant dans notre Territoire du Gers et des Hautes Pyrénées !

Comme l'année dernière, Mobilisons-nous !!

Si vous souhaitez acheter ou vendre des billets, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci d'avance pour votre participation

Marie Aude De Carvalho

Dates à retenir et à noter dans vos agendas !

Opération Paquets Cadeaux 2017

L'époque des fêtes de fin d'année approche et avec, notre traditionnelle opération ressources des Paquets cadeaux !

Comme chaque année, cette action requiert une forte mobilisation, **la délégation lance donc un large appel à bénévoles !!!** Merci de vous inscrire par le biais du coupon réponse

Notre objectif : Récolter des fonds en emballant les cadeaux des clients de nos magasins partenaires :

*Joué Club à Ibos, tous les mercredis et samedis à partir du mercredi 11 octobre et tous les jours à partir du jeudi 2 novembre jusqu'au dimanche 24 décembre 2017.

*Leclerc Méridien à Ibos, du samedi 9 décembre au dimanche 24 décembre 2017

*Décathlon à Tarbes, (dates en attente de confirmation par le magasin)

*Intersport à Lannemezan, (à confirmer)

Spéléologie aux grottes de Médous - Samedi 18 novembre 2017

A l'initiative de Véronique Doyen (salariée à la MAS d'Azun et présidente du Comité Départemental de Spéléologie et de Canyon des Hautes-Pyrénées), nous vous proposons une journée de découverte du monde souterrain.

Les grottes de Médous sont un véritable hommage à la nature. Elles sont classées 3ème grottes mondiale par F HERZOG.

Equipés de combinaisons, de casques et d'éclairages performants nous irons parcourir les salles et les galeries de cette immense cavité. Il n'y a pas de contre-indications liées au handicap, toute demande sera examinée par l'équipe technique.

Attention claustrophobes s'abstenir !

Prévoir des vêtements chauds et faciles à porter. Le repas se fera sous la forme d'auberge espagnole.

Prix : 5€ + 10€ (Participation à la sortie + Transport Aller/Retour)

RDV à la délégation : 10h00 avec un retour prévu à la dd à 18h00.

Réunion sur le rapport financier délégation 65 Mercredi 22 novembre 2017

A l'occasion de notre Assemblée Départementale le 14 septembre dernier, nous avons remis aux personnes présentes le Rapport d'Activités APF 2016 ainsi que « L'essentiel des comptes de la délégation 65 ».

Nous n'avons pas échangé sur notre bilan financier 2016, le choix ayant été fait d'organiser à l'occasion de la venue de notre Président, Mr Alain ROCHON, une assemblée départementale avec un format original.

Nous vous invitons à une rencontre autour de ce thème :

le mercredi 22 novembre 2017
de 14h30 à 17h
dans les locaux APF à Aureilhan

pour vous présenter et vous expliquer le bilan financier 2016 et vous donner des éléments sur le budget 2017.

Nous parlerons de nos actions ressources, des dons et legs, des nouvelles pistes de financement…. de l'avenir.

Je vous remercie par avance de votre présence.

Odile Le Galliotte

Dates à retenir et à noter dans vos agendas !

Bowling de Lannemezan - Samedi 25 novembre 2017

GROUPE RELAIS
Ba pla les Biloutes !

APF
Association des Paralysés de France

Samedi 25 Novembre 2017
Rencontre à Lannemezan

Rendez-vous à partir de 11h45
directement au bowling
(277 route de la Barthe)
ou
Rendez vous à la délégation APF à
Auch ou Tarbes à 11h
Retour vers 18h

Au programme

RDV au Bowling pour 12h00

Menu

Burger
ou
Camembert chaud
ou
Confit
ou
Entrecôte
Accompagnés de frites et Salade
Gâteau au chocolat avec crème anglaise
Vin ou coca et café compris.

De 14h à 16h - Une partie de bowling
Goûter (offert par le groupe relais)

Prix de la journée
25 € (repas + bowling)+ 10 € de transport

Inscription au plus tard le 17 novembre 2017

Photo de la journée bowling février 2015

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE AU PROFIT DE L'APF

Les legs, donations et assurances-vie sont essentiels à l'APF pour mener ses actions au bénéfice des enfants et adultes en situation de handicap et leur permettre de vivre dignement.

Nous sommes fiers de pouvoir compter chaque jour de nouveaux bienfaiteurs dans la famille de cœur APF et les remercions très chaleureusement.

Trois possibilités pour exprimer votre solidarité :

Le legs
Le legs vous permet de transmettre, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine à l'association.

La donation
La donation vous permet de donner, de votre vivant, un bien immobilier (ou un terrain, une somme d'argent, du mobilier…) à l'association, de façon immédiate et irrévocable.

L'assurance-vie
Vous pouvez désigner l'association comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, intégralement ou partiellement.

Transmettre tout ou partie de vos biens à la cause qui vous est chère est un geste d'une grande générosité, à la symbolique forte.

Edith et Franck sont là spécialement pour vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner.

Nous savons l'importance de se sentir en confiance, de prendre son temps, d'être bien informés et surtout bien compris, pour réfléchir sereinement à la question de la transmission de son patrimoine.

Si vous souhaitez être renseigné et/ou recevoir de la documentation vous pouvez joindre :
Edith et Franck au 01 40 78 27 25

Ou par courrier : Edith BUISSON, Franck SARRIOT
APF Service Relations Testateurs
17 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Vous pouvez de la même façon joindre directement localement notre **Directrice Territoriale : Odile Le Galliotte**

COUPON D'INSCRIPTION

A CONSERVER

LOISIRS ET RENCONTRES

♣ Repas Maison de Quartier de Laubadère - Tarbes

	Oui	Non
Jeudi 9 novembre 2017	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Réunion d'informations sur le Projet associatif APF

	Oui	Non
Mardi 24 octobre 2017 à Aureilhan	☐	☐
Mercredi 25 octobre 2017 à Auch	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Opération Paquets Cadeaux 2017 - 65

	Oui	Non
Joué Club (Ibos)	☐	☐
Décathlon (Tarbes)	☐	☐
Méridien (Ibos)	☐	☐

♣ Réunion comité de mobilisation du Gers

	Oui	Non
Mardi 7 novembre 2017 à Nogaro (salle des fêtes)	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Spéléologie aux grottes de Médous

	Oui	Non
Samedi 18 novembre 2017	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Journée Parhand't'aise - Lâche moi les baskets

	Oui	Non
Samedi 18 novembre à la salle des fêtes de Laloubère (près de Tarbes)	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Réunions du groupe Parhand't'aise

	Oui	Non
Mercredi 25 octobre 2017 à Aureilhan	☐	☐
Lundi 20 novembre 2017 à Lourdes	☐	☐
Lundi 4 décembre 2017 à Vic en Bigorre	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Réunion Rapport Financier - APF délégation 65

	Oui	Non
Mercredi 22 novembre 2017 à Aureilhan	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐

♣ Sortie groupe relais au bowling de Lannemezan

	Oui	Non
Samedi 25 novembre 2017	☐	☐
Besoin de transport	☐	☐